

## Petit Historique APAJH du Lot

par **Jacquie DESTIC**  
Présidente APAJH LOT

**A**vant de présenter l'action de l'Association pour Adultes et Jeunes handicapés en France, je voudrais faire un petit rappel autour des diverses lois qui, au fil des ans nous ont amené vers cette démarche inclusive, terme qui ne sera employé par la Direction Générale de l'Éducation nationale qu'en 2009.

Certes des expériences existaient, mais ce n'est qu'en 1975 qu'est vraiment posé le principe d'éducabilité pour tout « enfant handicapé », terme qui en 2002 sera définitivement remplacé par « enfant en situation de handicap » qui pose le postulat de l'interaction d'autres facteurs environnementaux.

Cette loi de 2002 donne un cadre qui structure le milieu spécialisé en définissant clairement le droit des personnes.

C'est enfin la grande loi de février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » qui ira beaucoup plus loin en affirmant que tout enfant en situation de handicap est de droit acteur de ses apprentissages avec obligation de l'inscrire dans l'établissement le plus proche de son lieu de vie. Sa scolarité est organisée en tenant compte de ses compétences et du souhait des parents.

Après ce bref retour en arrière, je voudrais maintenant préciser comment s'est structuré le milieu associatif qui est très puissant en France car il a complètement suppléé l'État.

Parmi les 70 grandes Associations Nationales œuvrant pour tous les types de handicap, la Fédération APAJH arrive en 2<sup>e</sup> position avec plus de 30000 enfants ou adultes accompagnés.

Créée en 1962 à Paris, l'APAJH a joué un rôle majeur dans l'éducation de ces enfants « différents » et suite à cette volonté affichée, 80 associations départementales APAJH se sont structurées puis fédérées en 1976.

Les « orientations politiques » sont débattues en Conseil d'Administration et inscrites dans une « charte pour l'Accessibilité Universelle » adoptée en 2012 qui précise l'accès à l'éducation, au sport, aux loisirs, au travail, à la vie intime pour tous.

Le concept que je vais tenter de développer ici, c'est l'inclusion des jeunes dans le droit commun avec l'École, l'accès à la formation et l'adaptation de la société qui fera que chacun pourra être citoyen à part entière.

Depuis 10 ans, le nombre d'enfants ou d'adolescents en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire a doublé pour atteindre le nombre de 341000. Un nombre important de ces jeunes bénéficie de l'aide d'un service spécialisé et très souvent d'un accompagnant sur le lieu de sa scolarisation.

Nous avons en France un réseau très important de structures spécialisées, mais il faut noter que « l'inclusion » devient de plus en plus une réalité, les classes étant souvent externalisées dans les établissements publics : ULIS (unité d'enseignement localisée pour l'inclusion scolaire), UEE (unité d'enseignement externalisée), CLINT (classe intégrée dans un groupe scolaire).

À Cahors, siège des services de l'APAJH du Lot nous avons



deux services :

- l'équipe mobile du SESSAD (service de soins et d'éducation à domicile) se déplace dans les écoles, les collèges, rencontre les familles et évalue régulièrement le parcours du jeune, les démarches s'inscrivant dans « la réponse accompagnée pour tous » dans l'optique d'un parcours sans rupture.

- l'EEAP (établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés) compte 16 jeunes de 4 à 20 ans suivis en accueil de jour ou à domicile.

La diversité des formations des personnels permet d'avoir des approches complémentaires ce qui fait la richesse des échanges entre éducateurs, enseignants, psychologues, neuro-psychologues, psychomotriciens, ergothérapeutes, personnel soignant, personnel encadrant.

La réflexion collective s'articule autour de l'inclusion de tous les élèves à besoins éducatifs particuliers et nombreux sont ceux qui sont inscrits dans le projet européen Erasmus+ « Cap sur l'École Inclusive en Europe » commencé en 2016.

Nous allons arriver au terme des trois ans de ce projet, et

après avoir tiré des conclusions et terminé un « module de formation » en direction de tous les enseignants, des aidants, des familles, nous entrerons dans une grande dissémination pour que les « utopies » deviennent « réalité ».

Projet Européen ERASMUS+ : « Cap sur l'École Inclusive en Europe », conclusion de la pré-sidente dans son rapport moral :

*On peut affirmer que le projet européen Erasmus+ est un bel exemple de construction de « savoirs collectifs » autour du thème de l'inclusion qui nous ramène vers un projet de société ouvert sur le regard que l'on porte sur « l'autre » : il est différent, mais de cette différence faisons un pont vers l'Europe pour qu'il devienne un citoyen du monde, un citoyen à part entière.*

*Η Συνδρομή των μελών για το έτος 29 παραμένει στη μειωμένη τιμή των 27 ευρώ*

*Κάθε νέο μέλος επιβαρύνεται με 5 ευρώ για εισφορά εγγραφής*

*Η συνδρομή για τους/τις φοιτητές/τριες ανέρχεται στα 17 ευρώ*

*Στο ποσό αυτό συμπεριλαμβάνονται:*

- η εγγραφή σε ημερίδες και σεμινάρια μικρής διάρκειας, - η αξία τεσσάρων τευχών του Contact+
- εκπτώσεις/προσφορές για τα μέλη μας (<<http://apf.gr/>> Rubrique : Carte membres)

*Μπορείτε να καταθέσετε τη συνδρομή σας ΜΟΝΟ στην Efg Eurobank Ergasias στον αρ. : 0026.0215.48.0100394200 - IBAN: GR9402602150000480100394200*

*ΣΥΝΔΕΣΜΟΣ ΚΑΘΗΓΗΤΩΝ ΓΑΛΛΙΚΗΣ Π.Ε. ΕΛΛΑΔΑΣ*

*δηλώνοντας απαραίτητως το όνομά σας*

*Σας παρακαλούμε να μας ενημερώνετε για κάθε αλλαγή στη διεύθυνσή σας επικοινωνώντας με τη γραμματέα μας κα Ταρρώ Αντωνίου, στο μέιλ: tarro0510@hotmail.com ή στο γραφείο του APF FU Grèce στο Γαλλικό Ινστιτούτο Αθηνών (Σίνα 31, 3ος όροφος), τηλ.: 210 33 98 737 κάθε Τετάρτη, ώρα 11:00 - 16:00*

*Παρακαλούμε να τακτοποιήσετε άμεσα τη συνδρομή σας για το 2018, έτσι ώστε να αποφευχθούν τυχόν προβλήματα με τις αποστολές των τευχών.*